

# Au cœur de la Justice : ce que notre visite au tribunal de Saint-Pierre nous a réellement appris

À l'occasion de la Journée internationale pour la lutte des violences faites aux femmes, et dans le cadre de notre projet "Femmes en esclavage" pour la Flamme de l'Égalité, notre classe a pénétré au cœur du tribunal de Saint-Pierre pour comprendre comment la justice protège celles dont la voix ont longtemps été réduite au silence.



## Introduction:

Selon l'article 1er des déclarations des droits de l'homme et du citoyen :

« Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ».

Or jusqu'à 70 % des femmes sont victimes de violences au cours de leur vie.

Le 25 novembre est une journée de lutte contre la violence faite aux femmes, qui passe surtout par une certaine sensibilisation.

Cette journée a été instaurée en 1999 par l'Organisation des Nations Unies (ONU).

La date du 25 novembre a été choisie en mémoire des trois sœurs Mirabal, militantes dominicaines assassinées pour leur engagement, sur les ordres du chef d'État Rafael Trujillo.

Depuis, elle est dédiée à sensibiliser les gens contre ces violences faites aux femmes.

En effet, il est impératif de lutter contre ces violences puisqu'il s'agit d'une violation des droits de l'homme et que cela produit des inégalités. Il est donc essentiel de comprendre les formes que prennent ces violences : elles peuvent être physiques, morales ou encore financières. Elles peuvent avoir de lourdes conséquences et empêcher la réalisation de progrès dans certains domaines, comme l'élimination de la pauvreté, la lutte contre le HIV/sida, la paix et la sécurité.

Ainsi, la violence faite aux femmes et aux filles n'est pas inéluctable, et sa prévention est non seulement possible mais essentielle.

Il faut donc agir, et comprendre comment ces violences se manifestent et comment les prévenir.

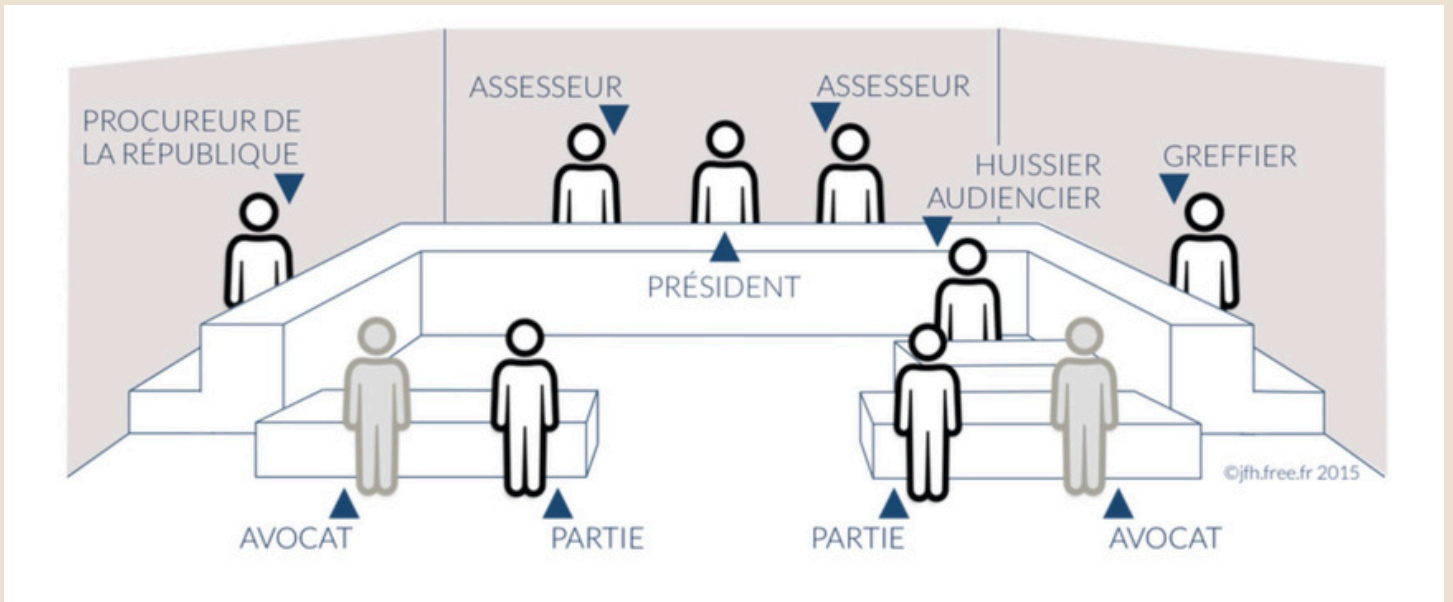
## Les Audiences

Lors de l'audience, un fait a été évoqué : un homme a été intercepté dans sa voiture par les forces de l'ordre lors d'un contrôle. Pendant l'intervention, les policiers ont été alertés par une forte odeur de stupéfiants. Un sac a alors été retrouvé, contenant du cannabis, une balance, des ciseaux, du papier à rouler et de l'argent.

Lors de l'audience l'accusé affirme être un consommateur, mais précise qu'il aurait trouvé le sachet dans la rue et qu'il aurait seulement voulu récupérer l'argent.

## Organisation du tribunal

Dans un tribunal, chaque personne occupe une place précise et joue un rôle essentiel pour garantir un jugement juste et équilibré. Comme dans une scène parfaitement orchestrée, les acteurs de la justice collaborent pour faire respecter la loi et protéger les droits de chacun. Le schéma du tribunal permet de comprendre cette organisation rigoureuse où chaque position a une signification.



## Les acteurs de la justice



rencontre avec la Procureure

## Les magistrats (président et assesseurs)

Placés au centre et en hauteur dans la salle, les magistrats représentent l'autorité judiciaire.

- **Le président** dirige le procès, donne la parole, pose des questions et maintient l'ordre.
- **Les assesseurs**, lorsqu'il y en a, l'accompagnent dans l'analyse des faits.

**Ils jugent**, c'est-à-dire qu'ils décident de la culpabilité ou de l'innocence et fixent la peine. Ils sont le symbole de l'impartialité : ils ne prennent pas parti, ils appliquent la loi.

Le procureur de la République

À gauche du tribunal, se trouve **le procureur**.

Il représente la société et l'État.

Son rôle :

- Exposer les faits
- Défendre les intérêts de la société
- Demander une peine si l'accusé est reconnu coupable

## Le greffier

Installé à droite du schéma, le greffier est indispensable : c'est la mémoire du tribunal.

- Note tout ce qui se dit
- Rédige les procès-verbaux
- Vérifie que la procédure est respectée

Sans lui, le procès n'aurait aucune trace officielle.

## Entretien avec la Procureure de la République

Lors de cette sortie, l'un des moments les plus marquants a été **l'entretien avec la procureure de la République**, une figure essentielle du système judiciaire. Elle nous a expliqué son rôle, son parcours et la réalité de son métier. L'échange était très riche, et nous avons réellement mieux compris la place qu'elle occupe dans la chaîne pénale.

### Le parcours et le rôle de la procureure de la République

La procureure nous a d'abord décrit son **cursus**, qui demande à la fois de la rigueur, de l'endurance et une forte motivation. Pour accéder à cette fonction, il faut d'abord effectuer des **études de droit**, généralement une **Licence (3 ans)**, puis un **Master (2 ans)**. Ensuite, la voie pour devenir magistrat passe obligatoirement par un concours très sélectif : **le concours d'entrée à l'École Nationale de la Magistrature (ENM)**. Elle a insisté sur le niveau d'exigence de ce concours, qui demande une solide culture juridique, mais aussi des capacités d'analyse, d'expression et une grande maîtrise du français. Une fois admis, la formation à l'ENM qui dure environ 31 mois et consiste à des cours théorique et des stages sur le terrain, avant de pouvoir exercer comme juge ou procureur.

Elle nous a ensuite décrit sa mission principale : **défendre l'intérêt général et protéger les citoyens**, en particulier les plus vulnérables. En l'écoutant, j'ai compris que le travail de procureure ne se limite pas à l'image médiatisée de quelqu'un qui « poursuit » les auteurs d'infractions. Il s'agit aussi d'un rôle d'accompagnement et de coordination. Elle décide de l'orientation à donner à une affaire, travaille avec la police, les associations, les services sociaux,

et s'assure que chaque victime puisse accéder à ses droits. Dans ses mots, on sentait la passion et le poids de la responsabilité **très bonne analyse**

Nous avons été impressionnées par :

- la rigueur de son parcours
- sa maîtrise du droit
- mais surtout par sa détermination à protéger les victimes et à prévenir la récurrence.

## Les Associations

**Dans le cadre de cette journée de lutte contre les violences faites aux femmes, nous avons pu rencontrer des représentants de diverses associations.**

Tout d'abord, nous avons découvert l'association **Réseau Vif**.



Il s'agit d'une association qui assure une prise en charge globale des violences conjugales et intrafamiliales présentant un caractère de grand danger.

Pour qui ?

Elle s'occupe à la fois des victimes de ces violences, mais aussi des auteurs et des enfants. L'accompagnement est différent selon les personnes.

## Comment ?

D'un côté, l'association propose aux victimes un accompagnement spécifique. Elle les aide à enclencher les démarches administratives et les guide vers des services spécialisés, comme par exemple des psychologues.

De plus, elle met à disposition des victimes un téléphone "grave danger", qui permet d'appeler directement les forces de l'ordre en cas de menace. Par exemple, si la victime se retrouve près de son agresseur après sa libération, elle peut appuyer sur un bouton qui alerte immédiatement les forces de l'ordre.

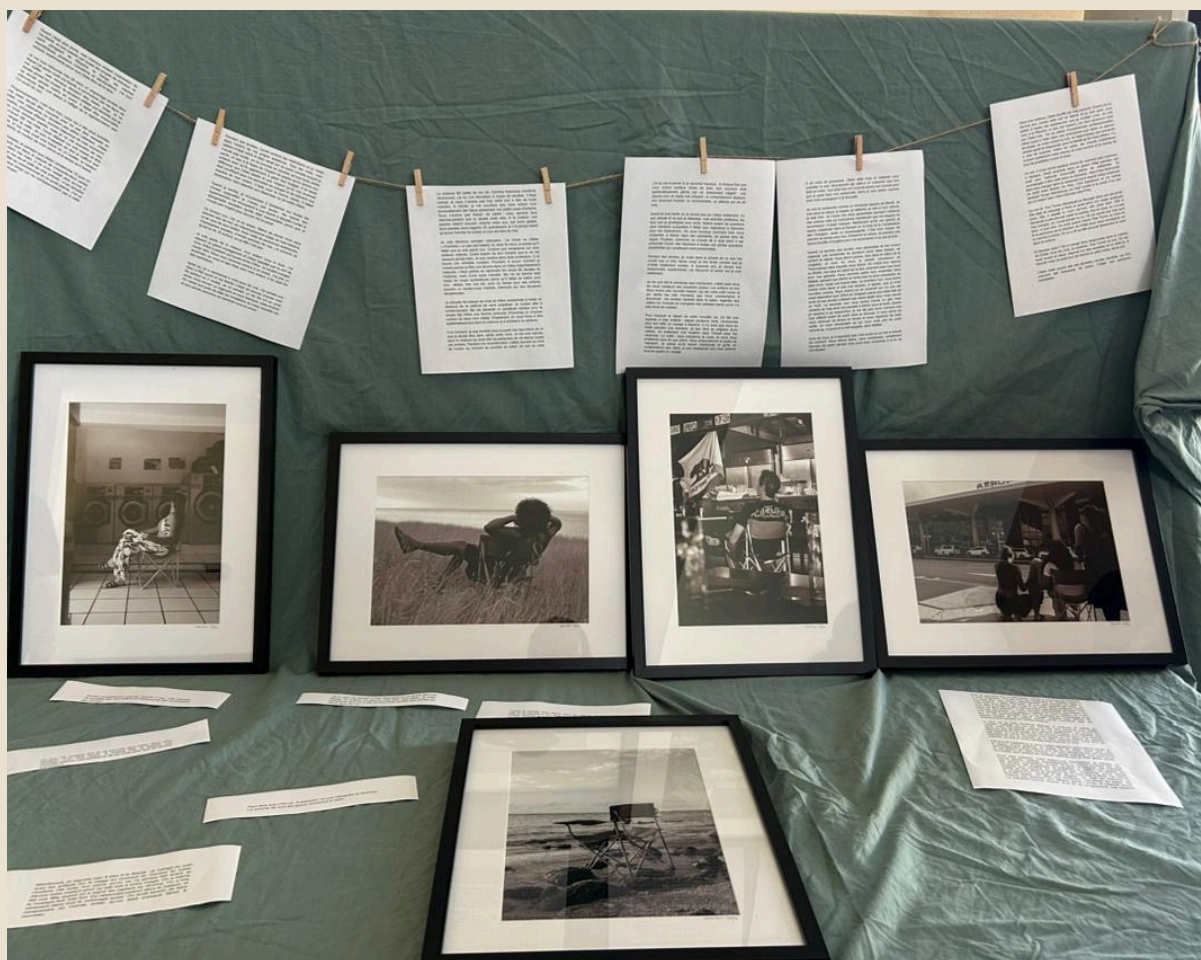
D'un autre côté, l'association propose aux auteurs — que ce soit en prison ou en sursis — différents stages. On retrouve par exemple des stages de responsabilisation, pour leur faire comprendre non seulement pourquoi ils sont là, mais aussi ce qu'est une violence et pourquoi leurs actes sont graves.

Ils leur montrent également ce qu'est une relation saine. L'association propose aussi de la justice restaurative.

Enfin, elle sensibilise les professionnels afin de prévenir les violences.

Cette association donne aux victimes un téléphone grave danger, si la victime se sent en danger car son agresseur se trouve près d'elle, il suffit qu'elle appuie sur un bouton pour que les forces de l'ordre soit appelé.

## L'exposition



Dans le cadre de la présentation de cette association, nous avons découvert l'exposition réalisée par une jeune femme, stagiaire avocate. On y trouve plusieurs cadres photos ainsi que des témoignages de victimes et d'auteurs de violences ayant terminé leur peine. L'objectif est de redonner confiance à ces personnes et de les aider à s'accepter.

Toutes les personnes photographiées sont de dos, ce qui permet aux victimes de s'identifier tout en respectant leur anonymat. Elles sont représentées assises sur des chaises de camping. Une phrase nous a particulièrement marqués : tout comme les chaises de camping, omniprésentes à La Réunion, les violences conjugales font malheureusement partie du quotidien de nombreuses personnes.

Les témoignages sont très touchants. Les victimes racontent le moment où elles ont trouvé le courage de quitter leur compagnon ou compagne qui nuisait à leur vie, et évoquent leurs nouveaux objectifs : profiter de leurs enfants et apprendre à se connaître.

Nous trouvons ce projet très positif, car il permet de redonner de l'estime de soi aux victimes et de leur montrer qu'elles comptent. Quant aux auteurs photographiés, si leur démarche est sincère et qu'ils ont changé, cela peut être une initiative intéressante pour leur reconstruction. Afficher ces photographies et témoignages au public permet à tous de mieux comprendre ces expériences, et peut aider d'autres victimes à s'identifier et à se sentir moins seules.

très bien

Par ailleurs, nous avons pu rencontrer l'association [SCJE](#).



Ce service a été créé en 2001 et intervient sur le territoire métropolitain ainsi qu'en outre-mer.

Qu'est-ce qu'il fait ?

Le SCJE propose un éventail d'actions visant à participer à l'individualisation des décisions de justice et à la prévention de la délinquance et de la récidive.

Qui ? Et pourquoi ?

Le service est composé de nombreux acteurs : juristes, travailleurs sociaux et psychologues. Il intervient dans plusieurs domaines : actions pénales, parentalité, soutien aux victimes, accès au droit, accompagnement social et insertion professionnelle.

Comment ?

L'association réalise plusieurs types d'activités concrètes :

- **Enquêtes de personnalité** : elles permettent de faire le point sur la vie de l'accusé depuis sa naissance, afin de comprendre comment il en est arrivé là.
- **Stages de citoyenneté** : ils sensibilisent aux violences conjugales, aux violences intrafamiliales et même aux violences envers les animaux.
- **Accompagnement en amont des audiences** : le SCJE fait le point sur les victimes avant l'audience et accompagne également les accusés pendant leur garde à vue. Il réfléchit à ce qu'il est possible de faire pour eux et à ce qui ne l'est pas.

# Les stages de sensibilisation

- Mise en œuvre de stages de sensibilisation et de prévention dans le cadre de mesures de composition pénale, alternatives aux poursuites ou dans le cadre de peines complémentaires :



En partenariat  
avec le réseau VIF



En partenariat  
avec la MPF - Gendarmerie



- **Nouveautés dès janvier** (Saint-Pierre) : stages *Sexisme, harcèlement & égalité F/H* et *Environnement*.
- **A Saint-Denis** : stage sur la cruauté animale, stage sur les violences dans les transports, stage citoyenneté en détention, stage sur l'environnement module cétacé, stage sur les stupéfiants.
- **Les partenaires** : Le Réseau Vif, la MPF (gendarmerie), Direction de la Mer....

scje

Le rôle de l'association est à la fois :

- de créer des conditions pour recourir à des alternatives aux poursuites et à la détention,
- de prévenir la récidive grâce à des actions pré et post sentencielles visant l'insertion sociale et la responsabilisation des parties,
- de sécuriser les rencontres entre parents et enfants dans un cadre adapté,
- et enfin, de sensibiliser les élèves, les parents et les professionnels aux phénomènes de violence, de discrimination et de harcèlement, grâce à des actions de prévention.

Nous trouvons que cette association est très intéressante et importante. Elle accompagne les personnes accusées, cherche à les aider à évoluer et propose un véritable travail de sensibilisation. Son action permet de prévenir la récidive et de mieux comprendre les situations, ce qui nous semble essentiel. **Bien**

Rencontre avec l'association ARAJUFU : un soutien juridique et humain essentiel



Lors de notre visite nous avons également pu rencontrer des représentantes de l'association ARAJUFA . **L'ARAJUFA signifie Association Réunionnaise pour l'Aide Judiciaire aux Familles (et aux Victimes). Cette association offre gratuitement aux victimes une aide juridique et psychologique, les informe sur leurs démarches et les accompagne tout au long de la procédure pour qu'elles ne soient jamais seules.**

L'ARAJUFA agit comme un **service d'accès au droit** permettant à toute personne – même sans ressources – d'être informée sur :

- les procédures de séparation,
- la garde et la protection à l' enfant
- les démarches juridiques liées aux violences,
- les recours possibles
- ou encore la manière de déposer plainte.

Ils peuvent orienter les victimes vers un avocat, ou les aider à comprendre un jugement, une ordonnance ou une procédure.

Contrairement à l'avocat, qui conseille sur la stratégie juridique, **l'association accompagne concrètement** : elle explique, rassure, guide et reste présente du début à la fin de la procédure.

## **2. Une aide psychologique indispensable**

L'association propose également un **soutien psychologique gratuit**, pendant toute la durée de la procédure.

Les intervenants nous ont expliqué que les violences peuvent être :

- physiques,
- psychologiques,
- verbales,
- économiques ou financières.

Elles ne sont pas constantes : il peut y avoir des moments de "crise", suivis de phases d'attention", ce qui crée de la confusion chez la victime.

C'est pour cela qu'ARAJUFA insiste sur l'importance d'en parler. Toute victime doit se sentir écoutée, crue et accompagnée.

### 3. Les dispositifs de protection : technologies et prévention

ARAJUFA nous a présenté plusieurs dispositifs destinés à protéger les victimes :

- **Le bracelet anti rapprochement (BAR) :**  
Il permet de géolocaliser l'agresseur et d'empêcher qu'il s'approche de la victime. Si la distance prévue par la justice est franchie, une alerte est déclenchée immédiatement.
- **Le téléphone "grave danger" :**  
Une simple pression déclenche une alerte, et les forces de l'ordre sont appelées.  
La victime peut l'utiliser partout, et les équipes savent instantanément où elle se trouve.
- **L'application victime" :**  
Une application permettant de noter ce qu'on vit au quotidien, surtout lorsqu'on a du mal à en parler.  
Elle permet aussi de conserver en format sécurisé tous les documents officiels liés à la procédure.

Tous ces outils ont un objectif commun : **ne jamais laisser la victime seule** et prévenir le passage à l'acte.

### 4. L'ordonnance de protection : un outil juridique fort

ARAJUFA nous a expliqué l'importance de l'**ordonnance de protection**, délivrée par le juge lorsque la vie ou l'intégrité de la victime est menacée.

Elle permet :

- l'expulsion rapide de l'auteur du domicile,
- l'interdiction de contact,
- la mise en place d'un dispositif de protection,
- et l'accompagnement personnalisé de la victime.

L'association aide les victimes à comprendre ce document, ses effets, et les démarches à entreprendre ensuite.

### 5. Une présence lors des procès et tout au long du parcours

ARAJUFA accompagne les victimes :

- **aux auditions,**
- **aux dépôts de plainte,**
- **aux entretiens avec les magistrats,**
- et même **durant les procès.**

Pour beaucoup de personnes, se retrouver au tribunal est impressionnant ; la présence d'un soutien psychologique et d'un médiateur juridique rassure, explique et clarifie chaque étape.

# Conclusion de cette visite

Pour conclure, notre découverte du fonctionnement de la justice et des différents acteurs du tribunal nous a permis de mieux comprendre comment une société garantit l'équité et protège les droits de chacun.

Cette visite nous a pourtant rappelé une vérité essentielle : **la justice n'est pas seulement une institution, c'est une voix, un souffle, une protection pour celles et ceux qui n'en ont plus.** En cela, cette journée prenait tout son sens.

Comme l'écrivait avec force Olympe de Gouges, ardente défenseuse des droits humains :  
**« La femme a le droit de monter sur l'échafaud ; elle doit avoir également celui de monter à la Tribune. »**

Cette phrase résonne encore aujourd'hui comme un appel : faire entendre chaque voix, sans exception, est au cœur même de la justice.